

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**



**MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT  
DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE**

**AAON N°01/MHA/DH/2026**

- 1.** Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer le programme de création des AEP, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de Réalisation de 60 Postes d'Alimentation en Eau Potable (PAEP) en Six (06) lots distincts dans un délai ne dépassant pas neuf (9) mois pour chaque lot.
- 2.** Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les travaux relatifs à "la Réalisation 60 postes d'Alimentations en eau potable ". L'appel d'offres est reparti en six (06) lots distincts :

  - Lot n°1 : la Réalisation et réhabilitation de 10 PAEP dans la wilaya du Hodh E-Chargui
  - Lot n°2 : la Réalisation et réhabilitation de 10 PAEP dans la wilaya du Hodh Gharbi
  - Lot n°3 : la Réalisation et réhabilitation de 10 PAEP dans la wilaya de l'Assaba
  - Lot n°4 : la Réalisation et réhabilitation de 10 PAEP dans la wilaya du Guidimagha
  - Lot n°5 : la Réalisation et réhabilitation de 10 PAEP dans la wilaya du Trarza
  - Lot n°6 : la Réalisation et réhabilitation de 10 PAEP dans la wilaya du Taguant
- 3.** Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots. Toutefois, il ne pourra se voir attribuer plus de deux (2) lots, à condition de remplir les critères de qualification exigés pour chacun des lots concernés et de respecter les dispositions des arrêtés n°0392/MHUAT du 04 avril 2024 et n°1246/MHUAT du 08 novembre 2024, notamment celles relatives à la classification des entreprises, à la catégorie requise, aux seuils de soumission et au montant annuel maximal des marchés autorisés pour la catégorie considérée.
- 4.** Le présent appel d'offres est un Appel d'offres national ouvert
- 5.** Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.
- 6.** Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction de l'Hydraulique et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au jeudi de 09H00 à 16H00 et le vendredi de 09H à 12H.

7. **Les exigences minimales en matière de qualification sont les suivantes :**
- a) Avoir un certificat de qualification et de classification d'**AEP (Hydrau1)**
  - b) Avoir une capacité d'autofinancement, d'un montant de :
    - **Lot 1 :** Cinq million deux cent mille ouguiya (**5 200 000 MRU**),
    - **Lot 2 :** Cinq million deux cent mille ouguiya (**5 200 000 MRU**),
    - **Lot 3 :** Cinq million deux cent mille ouguiya (**5 200 000 MRU**),
    - **Lot 4 :** Cinq million deux cent mille ouguiya (**5 200 000 MRU**),
    - **Lot 5 :** Cinq million deux cent mille ouguiya (**5 200 000 MRU**),
    - **Lot 6 :** Cinq million deux cent mille ouguiya (**5 200 000 MRU**),
    -
  - c) Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel durant les trois dernières années (2023 à 2025) d'un montant au moins égal au montant de :
    - **Lot 1 :** Vingt-deux million ouguiyas (**22 000 000 MRU**),
    - **Lot 2 :** Vingt-deux million ouguiyas (**22 000 000 MRU**),
    - **Lot 3 :** Vingt-deux million ouguiyas (**22 000 000 MRU**),
    - **Lot 4 :** Vingt-deux million ouguiyas (**22 000 000 MRU**),
    - **Lot 5 :** Vingt-deux million ouguiyas (**22 000 000 MRU**),
    - **Lot 6 :** Vingt-deux million ouguiyas (**22 000 000 MRU**).
  - d) Avoir réalisé au cours des cinq dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025), au moins deux (02) marchés similaires de même nature, de même complexité et de même ampleur **en matière de réalisation des AEP.**
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionné sou dessous, contre un paiement non remboursable au Trésor Public exclusivement, d'un montant de trois mille (3 000) Ouguiyas (MRU).
- Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)  
Direction de l'hydraulique  
Secrétariat du Directeur  
Étage : 3 ; Ville : Nouakchott /Mauritanie  
Email : [Inghydsalah@hydraulique.gov.mr](mailto:Inghydsalah@hydraulique.gov.mr)  
[mabdesselam@hydraulique.gov.mr](mailto:mabdesselam@hydraulique.gov.mr)
9. Les offres devront être rédigées en langue française et devront être déposées à l'adresse ci-mentionnée : Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ; Lot : 455/ Ilot C-Tevragh Zeina, Tél : (+222) 45 25 38 52, Nouakchott–Mauritanie, Email : [cpmpmha@gmail.com](mailto:cpmpmha@gmail.com), [cpmp@hydraulique.gov.mr](mailto:cpmp@hydraulique.gov.mr). Au plus tard **01/07/2026 à 12h 00**. Toute Soumission reçue après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée.
10. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et, à l'adresse : Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement à 30 minutes après la date limite de dépôt.
11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de :

- **Lot 1** : Cinq cent mille ouguiya (500 000 MRU),
- **Lot 2** : Cinq cent mille ouguiya (500 000 MRU),
- **Lot 3** : Cinq cent mille ouguiya (500 000 MRU),
- **Lot 4** : Cinq cent mille ouguiya (500 000 MRU),
- **Lot 5** : Cinq cent mille ouguiya (500 000 MRU),
- **Lot 6** : Cinq cent mille ouguiya (500 000 MRU).

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres. La Garantie de Soumission devra demeurer valide pour une période excédant de trente (30) jours la durée initiale de validité de l'Offre.
13. Les entreprises qui sont dans la situation ci-dessous décrite ne peuvent pas être attributaires d'un marché :
- Les entreprises qui ont un marché résilié avec le MHA durant les deux dernières années.
  - Les entreprises qui ont des marchés en cours avec le MHA accusant un retard de plus de 50% des délais contractuels le jour de l'ouverture des offres.

**NB : Conditions et exigences qualificatives :**

- Toute référence non certifiée par une attestation délivrée par un maître d'ouvrage public et établie au nom du soumissionnaire ne sera pas prise en considération lors de l'évaluation des offres des soumissionnaires.
- Les états financiers doivent être certifiés par un commissaire aux comptes agréé et membre de l'ordre national de son pays. Le maître d'ouvrage (la CPMP ou les services techniques du MHA) procédera à la vérification de l'authenticité des déclarations et des attestations fournies dans les offres auprès de la DGI du Ministère des Finances.
- Les documents présentés dans l'offre doivent être signés exclusivement par la personne habilitée à engager valablement le candidat (Le Président Directeur Général ou le Directeur Général de l'entreprise soumissionnaire), avec les pouvoirs de signature correspondants en originaux, notariés dans le pays de nationalité de l'entreprise candidate.
- Pour chaque expérience présentée il est exigé de renseigner et justifier les éléments suivants :
  - La référence du marché,
  - Le montant du marché,
  - La date de réception (fournir le PV de réception),
  - Descriptif des travaux (fournir une copie du marché),
  - Les coordonnées téléphoniques et mail du maître d'ouvrage public bénéficiaire.

**Le Secrétaire Général**  
**Mohamed Mahmoud ABDALLAHI**

